

II.—ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Centrale	Genre	Capacité
Musquash.....	Usine hydraulique.....	h. p. 11,000
Grand-Lac.....	A vapeur.....	26,800
Kouchibouguac.....	Usine hydraulique.....	200
Grand-Manan.....	Diesel.....	200
St-Quentin.....	Diesel.....	65
	Total.....	38,265

La Commission achète aussi de l'énergie pour la desserte du village de Port-Elgine et la région rurale avoisinante. Les districts ruraux à l'est et à l'ouest de Dalhousie obtiennent leur électricité de la Gatineau Power Company, à Dalhousie; la côte de Caraquet, dans le comté de Gloucester, l'obtient de la Bathurst Power and Paper Co., de Bathurst; la vallée de Tobique et Plaster Rock l'obtiennent de la Commission Electricque Andover-Perth, tandis que les régions rurales à l'est et à l'ouest de Grand Falls l'obtiennent de la St. John River Power Co. La Commission dispose de 24 réseaux de distribution rurale desservant 17,500 clients et possède à différents endroits d'importantes charges d'énergie industrielle.

Les établissements de Musquash, Grand-Lac et Kouchibouguac sont raccordés et fonctionnent en parallèle en permanence.

Lignes de transmission.—Le réseau de transmission se compose d'une ligne de 66,000 volts entre Musquash et Moncton, et de quatre lignes partant de Grand-Lac, dont deux de 33,000 volts jusqu'à Fredericton, une de 66,000 volts jusqu'à Newcastle et une de 66,000 volts jusqu'à Moncton. En plus, la Commission a déjà construit 12 milles d'une ligne de 66,000 volts devant relier Grand-Lac à l'île Coles. Elle projette de prolonger cette ligne jusqu'à Saint John pour répondre à la demande croissante de la région.

L'énergie est vendue en bloc aux cités de Saint John, Moncton, Fredericton et à la ville de Sussex. La Commission en distribue aussi directement dans chaque comté de la province à diverses villes et divers villages et centres ruraux.

Les statistiques données ci-dessous font voir l'expansion des entreprises de la Commission depuis 1925.

 11.—Expansion de la Commission de l'Énergie Électrique du Nouveau-Brunswick,
1925, 1930, 1935 et 1940

Item	1925	1930	1935	1940
Lignes de transmission à fort voltage..... milles	138	138	308	316
Lignes de distribution..... " "	67	440	753	1,950
Usagers indirects..... nomb.	11,561	14,590	17,165	18,000
Usagers directs..... " "	1,129	3,720	7,247	17,500
Capacité des établissements..... h. p.	11,100	11,100	17,700	26,800
Énergie générée..... kWh	15,500,000	28,000,000	41,139,600	77,343,240
Capitaux engagés..... \$	3,780,000	4,264,000	7,087,000	9,600,000
Revenus annuels..... \$	310,000	512,000	829,000	1,270,000

Québec.—En 1940, le Syndicat National d'Électricité, fondé dans le but de développer les usines génératrices et les réseaux de distribution, a été aboli; l'administration de la propriété qu'il avait acquise et de celle qui lui avait été confiée a été remise à la Commission des Eaux Courantes. Celle-ci dispose de pouvoirs analogues à ceux de l'ancien Syndicat en vertu d'"une loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides situés sur les cours d'eau du domaine public et à leur concession à l'avenir", laquelle, après avoir été abrogée en 1937, a été restaurée en 1940.